

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Soutien à la vie associative - Associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé - Exercice 2016 - Subventions de fonctionnement (6ème répartition) et d'investissement (3ème répartition).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport des subventions :
 - de fonctionnement pour un montant total de 159 500 €, dont :
 - 135 000 € au titre du soutien aux associations de lutte contre la précarité ;
 - 24 500 € au titre du soutien aux associations de solidarité-santé ;
 - d'investissement aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé pour un montant total de 59 000 €, dont :
 - 31 000 € au titre des biens mobiliers, matériels et études ;
 - 28 000 € au titre des bâtiments et installations ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet.
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport ;

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 et dont les dotations sont suffisantes :

- 159 500 € en fonctionnement au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 ;
- 31 000 € en investissement, sur l'autorisation de programme 2016-21024F, au chapitre 204, fonction 58, nature 20421 ;
- 28 000 € en investissement, sur l'autorisation de programme 2016-21024F, au chapitre 204, fonction 58, nature 20422

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée